

**Service instructeur**

DEVI - Service de l'Environnement et de  
l'Agriculture

**Service consulté**

**C755**  
**LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES**  
**AVENANT AU PROTOCOLE TECHNIQUE D'INTERVENTION ENTRE LE**  
**DEPARTEMENT ET LA BRIGADE VERTE**

Résumé : Suite au classement du Haut-Rhin, en décembre 2016, en niveau I de vigilance du plan national de lutte contre le chikungunya et la dengue, la responsabilité et le financement des actions afférentes ont été confiés au Département. Ces dépenses spécifiques s'ajoutent à l'enveloppe traditionnelle intitulée " lutte contre les nuisances dues aux moustiques". Les dépenses correspondantes ont été votées au Budget Primitif 2018 lors de la séance du Conseil départemental n°CD-2017-7-6-1 du 21 décembre 2017. Le présent rapport propose l'approbation de l'avenant au protocole technique d'interventions avec la Brigade Verte destiné à cadrer les actions futures contre le moustique-tigre. Il propose également l'approbation des dotations, générale et spécifique, de la lutte contre les moustiques pour l'exercice 2018. Ces propositions ont recueilli l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie lors de sa séance du 16 mars 2018.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2017-4-6-3 du 7 avril 2017, a été validé le protocole technique d'interventions entre le Département et la Brigade Verte.

Par délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-6-1 du 21 décembre 2017 relative à la politique de l'Environnement et du Cadre de Vie, a été votée, pour l'exercice 2018, une enveloppe de 100 000 € en crédits de fonctionnement pour la lutte contre les moustiques sur le programme C755, selon la répartition indicative suivante :

- 45 000 € pour la politique traditionnelle de lutte contre les nuisances dues aux moustiques,
- 55 000 € pour les actions spécifiques de lutte contre le moustique-tigre.

Dans la mesure où le Département du Haut-Rhin figure dans la zone de lutte contre les moustiques définie par arrêté préfectoral, les dépenses afférentes à ces actions constituent des dépenses obligatoires pour notre collectivité et représentent un montant annuel de 45 000 €.

Suite au classement, en décembre 2016, du département du Haut-Rhin en niveau I de vigilance dans le cadre du plan national de lutte contre le chikungunya et la dengue, un programme d'actions ciblées a été mis au point en collaboration entre le Département et la Brigade Verte, induisant un surcoût humain et matériel significatif pour l'opérateur.

Lors de sa réunion du 16 mars 2018, la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie a donné un avis favorable sur l'avenant spécifique « moustique-tigre » au protocole technique d'intervention entre le Département et la Brigade Verte, avec une dotation dédiée limitée dans un premier temps à 45 000 € pour l'année 2018.

Cet avenant est notamment destiné à cadrer les interventions réalisées par la Brigade Verte, désignée « opérateur de démoustication ».

En fonction de l'évolution de la problématique « moustique-tigre », une dotation complémentaire pourra être proposée au cours du second semestre 2018, dans la limite de l'enveloppe votée au BP 2018.

Lors de cette même réunion, la commission a émis un avis favorable à la demande de la Commune de BARTENHEIM d'intégration à l'arrêté préfectoral de lutte contre les nuisances dues aux moustiques, ainsi que le surcoût réglementaire correspondant, fixé à 3 000 €.

Au regard de ces éléments, je vous propose :

- d'approuver une dépense de 93 000 € en fonctionnement, selon la répartition suivante :
  - o lutte contre les nuisances : 48 000 € (ajout de la commune de BARTENHEIM),
  - o lutte contre le moustique-tigre : 45 000 €,

les crédits nécessaires étant imputés sur le programme C755 au chapitre 65 fonction 928 nature 6558.

- d'émettre un avis favorable à la demande de la Commune de BARTENHEIM d'intégration à la zone de lutte contre les moustiques.
- d'approuver l'avenant au protocole technique d'intervention entre le Département et la Brigade Verte, relatif à la lutte contre le moustique-tigre, joint au présent rapport et à la délibération et de m'autoriser à le signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT